



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE RIVIERE**  
**SEANCE DU VENDREDI 19 MARS 2021**

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Présents** : 12

**Votants** : 13

**Date de la convocation** : Le 15/03/2021

L'an deux mille-vingt-un, le vendredi 19 mars à 19h30, le conseil municipal de la commune de Rivière était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gabriel BERTEIN, Maire de la Commune.

**Etaient présents :**

- Monsieur Gabriel BERTEIN,
- Madame Brigitte GRENIER,
- Monsieur Loïc OGER,
- Monsieur Alain CONTART,
- Madame Audrey GUILLAUME,
- Monsieur Olivier ANDRIEUX,
- Monsieur Jérémy FAUCON,
- Madame Apolline GUILLAUME,
- Monsieur Vincent ZIOLKOWSKI,
- Monsieur Gilles SECQ,
- Monsieur Grégory VASSAUX,
- Madame Marie-Paule LEROY,

**Étaient absents excusés :**

- Monsieur Jean-Claude DESAILLY
- Monsieur Julien KULAS donne pouvoir à Monsieur Jérémy Faucon
- Madame Christine Debal

Est nommé secrétaire administratif Monsieur Florent HOEL.

Aucune objection n'est formulée à la lecture du compte rendu du vendredi 12 mars 2021.

---

### **1. Création du poste de « Rédacteur Territorial »**

Madame Brigitte Grenier indique au conseil que M. Hoel est lauréat du concours de rédacteur depuis janvier 2021. La création du poste de Rédacteur Territorial permettra de promouvoir M. HOEL Cette création est justifiée par les tâches accomplies. Elle ajoute que la majorité des communes voisines disposent d'un secrétaire de mairie ayant le grade de rédacteur.

Le coût de cette promotion s'élèvera à 1400€ par an, soit 121€ par mois.

Le conseil vote à l'unanimité pour la création du poste de rédacteur territorial

### **2. RIFSEEP**

Monsieur le Maire rappelle le caractère obligatoire de la mise en œuvre du RIFSEEP.

Madame Brigitte Grenier présente le RIFSEEP aux conseillers. Ce régime indemnitaire se décompose en 2 primes :

- Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui regroupera les primes actuelles, il n'y aura aucun impact sur le budget
- Complément indemnitaire annuel (CIA), qui peut être versé en 1 ou 2 fois.

La mise en place du RIFSEEP permettra d'allouer des primes aux derniers agents recrutés afin de garantir l'équité au sein de l'effectif, le coût de ces primes s'élèvera à 2200€ par an.

Il est nécessaire d'établir des groupes de fonctions pour les agents, et de définir les plafonds pour l'allocation des primes. Madame Brigitte Grenier se rapprochera du Centre de Gestion concernant els plafonds afin de respecter la législation.

Monsieur Gilles Secq indique que l'attribution du CIA doit être en lien avec l'entretien annuel d'évaluation des agents, et qu'il est un moyen de motiver les agents. Monsieur le Maire et Monsieur Loïc Oger rappelle que l'attribution du CIA doit se faire sur la base de critère et qu'il est nécessaire de le prévoir au budget. L'attribution de cette prime peut permettre de faire remarquer le professionnalisme des agents.

Le conseil vote à l'unanimité pour la mise en œuvre du RIFSEEP

### **3. Statuer sur poste vacant agent polyvalent**

Monsieur le Maire rappelle qu'un poste devient vacant suite à la démission de Mme. Auvray en octobre 2020. Il rappelle également que la commune emploie Mme. Pinte en contrat à durée déterminée pour réaliser une fonction d'ASTEM pour la classe de grande section/CP ainsi que des heures de cantine. Ce type de contrat ne pourra plus être renouvelé avec le poste vacant. Nous aurions l'obligation de procéder à l'embauche d'une personne. C'est pourquoi nous allons être amenés à décider du maintien ou non de ce poste vacant. Il est rappelé que la commune affecte déjà pour l'école un poste d'ASTEM en la personne de Mme. DAUCHEZ pour la classe maternelle (petite et moyenne section) et qu'il n'y a pas d'obligation stricte d'avoir une deuxième fonction d'ASTEM pour la deuxième classe. Ce sujet a fait l'objet d'un premier travail de réflexion par le groupe ressources humaines avec Monsieur Loïc Oger, Madame Audrey Guillaume, Madame Brigitte Grenier, et Monsieur le Maire.

Monsieur Loïc Oger précise qu'il y a une procédure à respecter pour une suppression de poste. En effet, un avis du comité technique est obligatoire. Celui-ci se réunit tous les 3 mois pour statuer. De plus, un poste d'ATSEM est en effet obligatoire pour la maternelle, ce poste étant occupé par Mme. DAUCHEZ. Les fonctions de Mme. PINTE sont un plus actuellement. Cette fonction est à reconsidérer en lien avec l'école. Si ce poste est maintenu, une réduction des horaires de travail rendrait le recrutement d'un agent très difficile. Si ce contrat à durée déterminé ne peut pas être renouvelé, il serait possible de faire appel à l'association ADS (Achicourt Dainville Service) pour assurer un complément d'heure à la cantine. Cette association offre une mise à disposition de personnel en fonction des heures nécessaires. Mme. PINTE pourrait être éventuellement mise en relation avec cette association.

Monsieur Vincent Ziolkowski demande que, dans l'éventualité de la suppression du poste, Mme. PINTE soit réellement accompagnée et ait la garantie d'un nouvel emploi stable. Il souhaite que des propositions concrètes soient faites pour cette éventualité. Il demande plus de temps de réflexion pour mieux préparer ce dossier.

Monsieur Gilles Secq exprime le même avis.

Monsieur Loïc Oger précise qu'il est important de prendre cette décision dans des délais raisonnables afin notamment de prévenir au plus tôt Mme. Pinte.

Monsieur Jérémy Faucon regrette de ne pas avoir été associé au groupe de travail ressources humaines car c'est aussi et surtout un sujet lié à l'école. Il estime nécessaire de prendre en compte le service rendu à l'école, notamment pour les enfants et regrette que la prestation d'encadrement des enfants devienne une variable d'ajustement du budget communal. Il précise que cette prestation permet d'avoir une attractivité supplémentaire pour l'école et la commune. Monsieur Jérémy Faucon propose également que soit remise à plus tard la délibération sur ce sujet afin que soit mené un travail de réflexion dans de meilleures conditions. Néanmoins, et dans l'éventualité où la suppression de ce poste serait actée ce soir, Monsieur Jérémy Faucon propose que la totalité de la somme économisée annuellement soit consacrée à des équipements, des animations, des sorties à destination exclusive des enfants.

Monsieur Loïc Oger rappelle que l'organisation du travail de la fonction d'ATSEM est gérée par le directeur de l'école et notamment la répartition des heures d'ASTEM selon les besoins.

Monsieur le Maire rappelle que c'est un sujet très important qui engage la commune sur le moyen/long terme. Ce sujet ne pourra pas effectivement faire l'objet d'une décision ce soir, et propose aux élus qu'un groupe de travail élargi puisse se réunir dès la semaine prochaine en vue d'une décision lors du conseil municipal du 2 avril. Il sollicite les élus qui seraient intéressés pour participer à ce groupe. En plus des membres du groupe ressources humaines, se déclarent volontaires Monsieur Ziolkowski, Monsieur Secq, Monsieur Andrieux, Monsieur Faucon et Monsieur Kulas. La réunion de travail est programmée le lundi 29 mars à 19h00 en mairie.

L'ensemble du conseil décide de reporter cette décision au conseil municipal du 2 avril 2021.

#### **4. Demande de subvention pour l'équipement fibre et numérique pour l'école**

Monsieur Vincent Ziolkowski rappelle que le groupe numérique a effectué un inventaire en juin 2020. Cet inventaire de l'équipement informatique et réseau a permis de dégager des objectifs :

- Matériel réseau sécurité fiable
- Installation de la fibre
- Matériel informatique

En septembre 2020, une étude a été réalisée pour l'équipement de la fibre à la mairie et à l'école.

Les besoins des enseignants ont été évalués, pour la partie matériel (ordinateur portable, tableau blanc interactif...).

L'Éducation Nationale subventionne ce type de projet dans le cadre du Plan de Relance. La date limite de dépôt du dossier de subvention est le 31 mars. Le plafond de la subvention est de 10 700€.

Le coût du projet selon les scénarii est estimé entre 26 000€ et 32 000€.

Il sera nécessaire d'affiner le budget suivant le montant de la subvention.

Il est également évoqué la possibilité de profiter du Wi-Fi dans les salles de la mairie, ce qui permettra d'accroître l'attractivité de la commune.

Monsieur Olivier Andrieux évoque également la possibilité de recourir au fonds de concours de la Communauté Urbaine d'Arras.

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite les subventions de l'Éducation Nationale dans le cadre du Plan de Relance. Le conseil sollicite également le fonds de concours de la Communauté Urbaine d'Arras. Le conseil autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires.

#### **5. Facturation salle du bas pour la société Ishot**

Monsieur le Maire présente la société Ishot qui va produire un film en lien avec le SMAV et a besoin d'une base pour la semaine du tournage, du 5 avril au 10 avril. Monsieur le Maire propose de mettre à disposition la salle du bas pour la semaine pour un montant de 500€ (sous réserve que le tournage puisse se tenir). L'utilisation de la salle se fera uniquement la journée, la salle n'étant pas dotée d'alarme, le matériel stocké sera sous la responsabilité de la société.

Le conseil vote à l'unanimité pour la mise à disposition de la salle du bas, aux conditions énoncées, à la société Ishot.

#### **6. Questions diverses**

- Monsieur le Maire indique aux élus que le plan de cheminement doux a été transmis par mail. Un groupe de travail de la CUA a étudié ce dossier depuis plusieurs années. Monsieur le Maire a ajouté une ligne transversale pour rejoindre la voie verte à partir de la rue de Grosville. Mme. Beaucourt est la référente de ce projet à la CUA.

Monsieur Olivier Andrieux précise que les fichiers sont consultables par tous sur le site de la CUA.

Monsieur Gilles Secq souhaiterait que les habitants soient associés. Ils peuvent apporter leurs connaissances du territoire.

Cette information figurera dans le prochain bulletin municipal.

Monsieur Loïc Oger quitte la séance à 21h41.

- Monsieur Alain Contart évoque l'opération « Rivière propre » et le ramassage des œufs suite au confinement.

Il est évoqué de programmer ces opérations à deux dates, mais l'organisation serait plus compliquée.

Monsieur le Maire précise qu'il contactera la Préfecture afin de voir de la faisabilité de réaliser ces actions le lundi 5 avril

- Monsieur Gilles Secq s'interroge sur la vente ou non de l'immeuble du 43 rue de Grosville. Monsieur le Maire l'informe, qu'à sa connaissance, cet immeuble n'est pas en vente.
- Monsieur Gilles Secq évoque aussi la commission d'urbanisme et l'utilité d'associer des habitants.

Monsieur le Maire souhaite se renseigner auprès de la CUA pour connaître le cadre et les conditions de création d'une telle commission. Monsieur Gilles Secq souhaite que la commission adopte une formule communale.

Les sujets à l'ordre du jour ayant été abordés, les débats sont clos.

La séance est levée à 21h52.

#### Remarque :

L'ensemble des signatures des conseillers municipaux approuvant ce compte-rendu a été volontairement masqué pour la diffusion en version électronique. La version officielle est disponible en mairie sur simple demande.